

Épreuves de sélection

GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE

GAV APJA • GAV EP

Épreuves de sélection
**GENDARME ADJOINT
VOLONTAIRE**

GAV APJA • GAV EP

Tout-en-un

Benoît Priet
Corinne Pelletier
Fabrice de Donno
Rémy Plisson

Couverture : Élisabeth Hebert
Photo de couverture : AdobeStock
Maquette intérieure : Caroline Joubert@Atelier du Livre
Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2021

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-10-081996-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Présentation du recrutement	1
Mieux connaître la gendarmerie nationale	5

Partie 1 Épreuve de connaissances générales

Culture générale

1. Géographie	16
2. Histoire	27
3. Les institutions	37
4. Arts et littérature	48
5. Sécurité, santé et société	56
6. Sciences	63
7. Sports et jeux	65

Français

8. Vocabulaire	70
9. Proverbes et expressions	76
10. Orthographe d'usage	86
11. Orthographe grammaticale	94
12. Conjugaison	109

Mathématiques

13. Opérations de base	120
14. Fractions	124
15. Puissances et racines carrées	129

16. Résolution d'équations	135
17. Unités de mesure et conversions	140
18. Périmètres, aires et volumes	148
19. Proportionnalité et règle de trois	152
20. Pourcentages	157

Partie 2

Épreuve de compréhension de textes

21. Comprendre les textes	164
22. Être efficace	166

Partie 3

Les tests psychotechniques

23. Les questionnaires de personnalité	168
24. Les tests projectifs	174
25. Conseils méthodologiques	176

Partie 4

La lettre de motivation

26. Le plan de la lettre de motivation	178
27. Le contenu de la lettre de motivation	179
28. Exemple rédigé	182

Partie 5

L'entretien de recrutement

29. L'entretien avec le Référent Recrutement	185
30. Se préparer	188
31. Adopter une attitude adaptée à la situation	194

32. Gérer votre stress	198
33. Soigner la forme du discours	200

Partie 6

Sujets blancs

Sujet 1 de Connaissances générales	202
Sujet 2 de Connaissances générales	214
Sujet 3 de Connaissances générales	227
Sujet 4 de Connaissances générales	241
Sujet 5 de Compréhension de textes	256
Sujet 6 de Compréhension de textes	269
Sujet 7 de Compréhension de textes	283
Sujet 8 de Compréhension de textes	296

Les auteurs

Benoît Priet

Professeur de français et de tests psychotechniques à Poitiers, spécialiste de la préparation aux concours.

Corinne Pelletier

Formatrice en centre de formation aux concours à Poitiers.

Fabrice de Donno

Professeur de mathématiques au centre de formation de la Croix-Rouge française (Montpellier), à Adonis enseignement supérieur (Montpellier) et au lycée La Merci Littoral (La Grande-Motte).

Rémy Plisson

Sous-officier de gendarmerie (spécialité transmissions) à la retraite.

Présentation du recrutement

Vous allez vous porter candidat pour devenir gendarme adjoint volontaire. Il s'agit d'une expérience singulière au sein de la gendarmerie nationale pour une durée maximale de 6 ans. Elle vous permet d'affermir votre projet professionnel, d'acquérir une expérience dans un milieu exigeant, de découvrir une institution en charge de la sécurité de 95 % du territoire français.

En fonction de votre expérience, de votre parcours et de votre profil, vos motivations peuvent être différentes : soit vous souhaitez découvrir le métier de gendarme, soit vous souhaitez acquérir une expérience dans un métier particulier au sein d'une institution réputée pour sa rigueur et son excellence.

Ce choix détermine le type de recrutement auquel vous allez vous porter candidat.

- Si vous êtes attiré par la sécurité, vous avez intérêt à vous orienter vers un recrutement de **gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint**.
- Si vous disposez d'une qualification et que vous recherchez un emploi de soutien au sein de la gendarmerie, vous avez intérêt à solliciter un poste de **gendarme adjoint volontaire en emploi particulier**. Vous pouvez ainsi être recruté au titre de l'entretien du casernement, de la mécanique et maintenance des véhicules, du transport, de la restauration, des emplois de bureau, des télécommunications et informatique, de l'accueil...

En fin de contrat, vous bénéficiez d'un dispositif d'aide au retour à la vie civile :

- congés de reconversion avec possibilité de formations en rapport avec le futur emploi, prises en charge en tout ou partie ;
- validation de l'expérience professionnelle acquise en demandant l'obtention d'un diplôme civil correspondant aux compétences professionnelles ;
- bénéfice au terme du contrat des allocations chômage ;
- bénéfice des années de service effectuées :
 - en cas de reprise d'activité dans le secteur privé : par l'affiliation rétroactive au régime général de la sécurité sociale et la validation des services par l'IRCANTEC,
 - en cas de reprise d'activité dans les armées, la gendarmerie, l'administration publique ou territoriale : par la prise en compte des droits à pension ultérieurs.

1 Les conditions d'accès et l'inscription

Pour que votre candidature soit recevable, il faut :

- Être âgé de 17 ans au moins et 26 ans au plus ;
- Être en règle au regard des dispositions du Code du service national ;
- Présenter un comportement qui n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des militaires de la gendarmerie nationale ;

- Pour des anciens militaires de carrière ou sous contrat « ne pas avoir, dans les conditions fixées à l'article L.4139-5 du Code de la défense, été radié des cadres ou rayé des contrôles à titre définitif, à l'issue d'un congé de reconversion » ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Pour les mineurs : posséder une autorisation.

Pour les candidats à un poste de gendarme adjoint volontaire en emploi particulier, il faut par ailleurs justifier du niveau minimum d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'une expérience professionnelle en rapport avec l'emploi sollicité.

Le recrutement est permanent, il vous suffit de vous inscrire sur le site internet dédié au recrutement en gendarmerie : **www.lagendarmerierecrute.fr**.

Vous serez ensuite convoqué auprès de la gendarmerie dans un délai de quelques semaines pour une session de recrutement.

Vous devrez vous munir à cette occasion des documents suivants :

- la carte nationale d'identité ;
- les diplômes scolaires, professionnels, sportifs et culturels ;
- les diplômes, brevets et certificats militaires ;
- les permis de conduire civils et militaires ;
- le certificat de participation à la journée défense citoyenneté ;
- la fiche de renseignements administratifs (préalablement imprimée et complétée)
- l'autorisation du représentant légal pour les mineurs ;
- un état signalétique et des services pour les militaires ou ex-militaires.

Une nouvelle date vous sera transmise pour le passage des épreuves d'aptitude. Celles-ci diffèrent si vous postulez pour devenir gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint ou gendarme adjoint volontaire en emploi particulier.

2 Les épreuves d'aptitude

Elles se déroulent en région durant une demi-journée et se répartissent de la façon suivante :

Épreuves destinées au candidat gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint	Test psychotechnique
	Test de compréhension de textes
	Test de connaissances générales
Épreuves destinées au candidat gendarme adjoint volontaire en emploi particulier	Test psychotechnique seulement

Le jour des épreuves, vous aurez également à rédiger une **lettre de motivation** adressée au directeur général de la gendarmerie nationale dans laquelle vous présenterez succinctement les raisons qui vous amènent à être candidat.

Présentez-vous en 2 ou 3 phrases (âge, situation matrimoniale, parcours scolaire ou professionnel) puis indiquez ce que vous attendez de votre expérience de gendarme adjoint

volontaire (formation, découverte du métier de gendarme, emploi dans une institution...). N'hésitez pas à vous relire en portant un soin particulier à l'orthographe !

Attention

N'oubliez pas de vous présenter aux épreuves d'aptitude muni(e) de votre convocation et d'une pièce d'identité.

Un stylo à bille pourrait également être utile.

Les candidats ayant satisfait aux épreuves sont convoqués pour passer une visite d'expertise médicale initiale auprès d'un médecin militaire. Pièces médicales à fournir : carnet de santé, carnet de vaccinations, compte rendu d'hospitalisation, radiographies, examen ophtalmologique... De cet examen découlera l'aptitude ou l'inaptitude à rejoindre une école de formation.

3 L'admission

a. La 2^e visite médicale

La décision définitive d'autorisation d'engagement (indiquant l'école à rejoindre ainsi que la date) sera notifiée dans les quatre mois suivants le dépôt de la candidature. Elle vous indiquera où télécharger un livret d'accueil.

Le candidat subit la visite médicale d'incorporation, ultime contrôle de l'aptitude physique. Elle est réalisée par le médecin de l'école qui confirme ou infirme les résultats de la visite d'expertise médicale initiale auprès d'un médecin militaire. Le cas échéant, une consultation auprès d'un médecin spécialiste des armées pourra être nécessaire. Les volontaires déclarés inaptes sont informés de l'annulation de leur contrat de volontariat pour inaptitude physique préexistant à la signature du contrat. La constatation d'une toxicomanie avérée ou décelée par des examens paracliniques est une cause générale d'inaptitude à un volontariat.

Attention

La consommation de drogue est détectée par les examens médicaux.

b. L'intégration et la formation en école

Le contrat de volontariat est conclu pour une durée de 2 ans. Il est renouvelable pour une période de 3 ans, puis pour une année supplémentaire. Le contrat comporte une période probatoire de 6 mois, au cours de laquelle vous pouvez le dénoncer à tout moment sans justification particulière. Cette période peut être renouvelée une fois pour raisons de santé ou insuffisance de formation.

Dès leur admission en gendarmerie, les élèves gendarmes adjoints APJA suivent une formation initiale de 13 semaines au sein de l'une des écoles de gendarmerie à Montluçon (03), Rochefort (17), Tulle (19), Chateaulin (29), Chaumont (52), Fontainebleau (77). Le choix géographique de l'école tient compte dans toute la mesure du possible du lieu de votre domicile.

L'enseignement dispensé participe à l'aguerrissement de l'élève en termes de valeurs liées au statut militaire, de discipline, d'engagement physique et de techniques élémentaires pour aborder des situations parfois dégradées.

Vous pourrez obtenir plus d'information sur le site des écoles de la gendarmerie nationale.

Une formation complémentaire de 12 semaines en unité, consolide les connaissances et les techniques enseignées en école. Le gendarme adjoint est, au cours de cette période, placé sous l'égide d'un tuteur choisi parmi les sous-officiers de gendarmerie les plus expérimentés.

À l'issue de cette formation délivrance du diplôme de gendarme adjoint APJA, homologué au niveau V de l'enseignement technologique (équivalence d'un BEP).

c. L'affectation en unité

Vous choisissez votre affectation en fonction des postes disponibles en métropole et outre-mer au moment de la mise à l'emploi, du classement à l'issue de la formation en école et des souhaits exprimés (localisation géographique, emploi).

Le choix peut porter, en fonction des compétences, sur plusieurs types d'affectations : brigades territoriales, pelotons de surveillance et d'intervention, pelotons d'autoroute, pelotons de montagne, groupes à cheval... Au sein de la gendarmerie départementale, de la gendarmerie maritime, de la gendarmerie de l'air, de la gendarmerie des transports aériens, de la gendarmerie de l'armement, de la gendarmerie de l'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte), de la garde républicaine, de la gendarmerie mobile ou des formations particulières (écoles, organismes centraux, centres administratifs ou techniques de la gendarmerie).

Après un an d'affectation en unité, il est possible de demander une mutation pour une nouvelle affectation géographique.

d. Le statut et la rémunération

La formation est rémunérée. La rémunération versée dès l'admission en école est calculée en fonction du grade et de l'affectation géographique. Vous bénéficiez d'un hébergement gratuit, d'une réduction de 75 % sur le tarif SNCF et de l'affiliation au régime de la sécurité sociale militaire.

La solde en sortie d'école est de 824 € à laquelle s'ajoute une prime d'alimentation de 224 €, ainsi qu'une prime d'activité octroyée sur demande en fonction de votre situation familiale. De plus, cette rémunération évolue en fonction du lieu d'affectation.

Par ailleurs, les gendarmes adjoints volontaires bénéficient de 25 jours de permissions de longue durée pendant la première année de contrat puis 45 jours par an à compter de la deuxième année ainsi que de 15 jours de permissions complémentaires qui peuvent faire l'objet d'une indemnité financière compensatrice.

Mieux connaître la gendarmerie nationale

En devenant gendarme adjoint volontaire, vous intégrez une institution militaire. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1 Mieux connaître l'histoire

a. Les origines

La gendarmerie puise une partie de ses origines des « sergents d'arme » qui apparaissent en 1191 au service de la protection du roi. Pendant la guerre de Cent Ans, la maréchaussée royale, préfiguration historique de la gendarmerie, a pour mission principale, aux ordres du maréchal de France, de faire respecter l'ordre au sein des armées. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Les évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou assume un rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur mais demeure néanmoins sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Les adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes » pour contrer la cybercriminalité.

Principaux repères chronologiques

1191	Apparition des premiers « sergents d'arme ».
1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grand chemin.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d'un corps d'élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1 ^{er} février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l'organisation générale de la gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l'Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.

2 Mieux connaître les emblèmes et valeurs

a. Les emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le Premier Empire, la gendarmerie dispose d'un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l'attachement à la France. Il est orné de deux devises : *Honneur et Patrie, Valeur et discipline*. Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d'élite depuis le xvii^e siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux... Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Le serment et les valeurs

Le passage à l'état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ».

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l'autorité publique.

Ce serment qui date du milieu du xix^e siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l'importance

de valeurs aussi fondamentales que l'honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement.

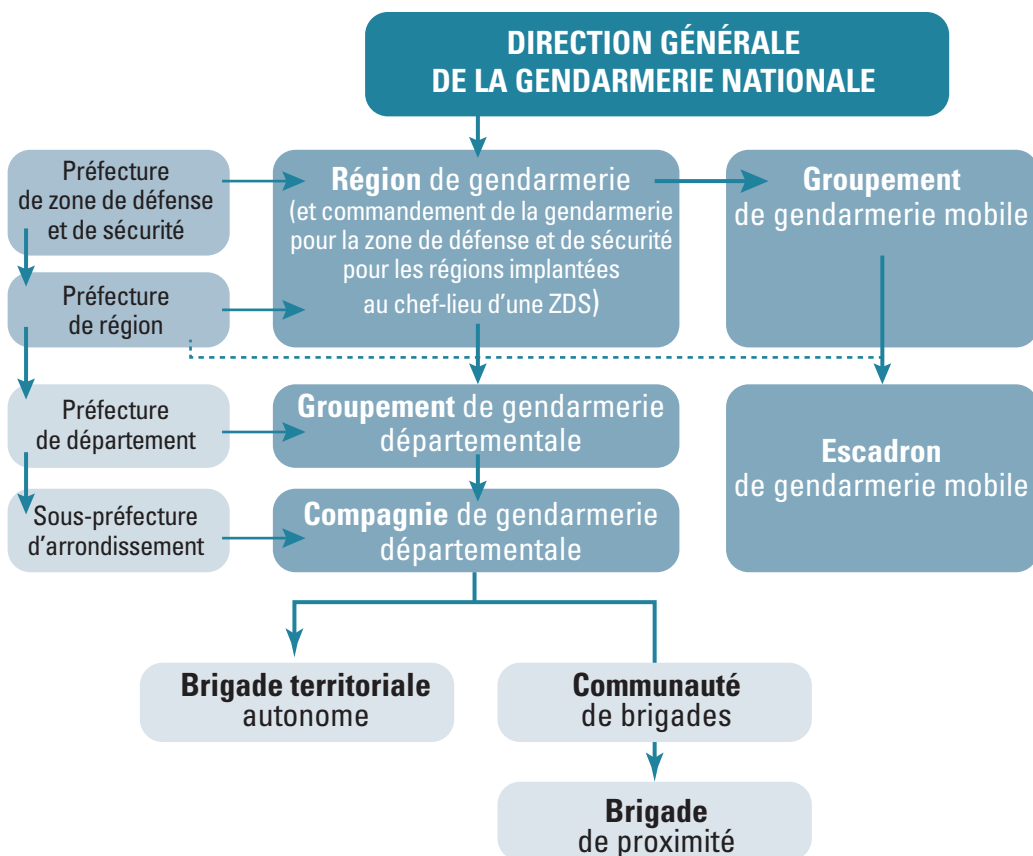
Depuis 2014, la gendarmerie dispose également d'un code de déontologie commun avec la police pour l'exécution de ses missions de sécurité intérieure. Ce texte fixe aux gendarmes leurs obligations et leur cadre d'action : discrétion, probité, discernement, impartialité.

3 Mieux connaître l'organisation

a. La gendarmerie nationale

Forte d'environ 100 000 personnels militaires et civils et de 30 000 réservistes, la gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 95 % du territoire et au profit de plus de 50 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d'un maillage territorial constitué de 3 200 unités complémentaires entre elles. La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est globalement calquée sur celle du découpage administratif.

Organisation générale de la gendarmerie



Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, document stratégique publié en 2013 sous l'égide du président de la République, précise toute la place de la gendarmerie dans la défense française: « *La gendarmerie nationale, force armée relevant du ministère de l'Intérieur est employée quotidiennement dans des missions de sécurité intérieure. Elle représente un atout majeur grâce à son organisation militaire, au statut militaire de ses personnels, à son maillage territorial, à sa réserve opérationnelle et à ses forces de gendarmerie mobile. Elle constitue ainsi une réserve gouvernementale accoutumée aux engagements en situation dégradée. Elle mettra en œuvre des capacités pivots (hélicoptères, véhicules blindés de maintien de l'ordre, réseau national durci de transmission) qui s'inscrivent en complémentarité des moyens des armées et qui seront maintenues. Elle apporte un appui essentiel aux armées par les gendarmeries spécialisées, - gendarmerie maritime, de l'air, de l'armement, de la sécurité des armements nucléaire -, par la prévôté et son engagement constant en opération extérieure. Sur le territoire national, son statut unique de force armée au sein du ministère de l'Intérieur lui confère une capacité à s'adapter rapidement aux situations de crise ou de catastrophe naturelle, qui permet d'envisager son emploi aux côtés des armées.* »

b. La gendarmerie départementale

La gendarmerie départementale est structurée en « poupées russes » dans la mesure où chaque échelon peut bénéficier du soutien du niveau supérieur. Au cœur de ce dispositif, la brigade territoriale veille en permanence à la sécurité publique générale sur le territoire dont elle a la charge. Autonome ou associée à d'autres, elle bénéficie du soutien de la compagnie par le biais d'unités plus spécialisées telles que les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et les brigades de recherches. L'échelon du groupement peut, quant à lui, mettre à disposition des moyens complémentaires (brigade départementale d'investigations criminelles, escadron départemental de sécurité routière...). Enfin, la région ou la DGGN disposent de capacités associées à des savoir-faire plus rares (moyens aériens, enquêteurs spécialisés, unités d'intervention, cellule psychologique...).

c. La gendarmerie mobile

La gendarmerie mobile participe au dispositif de sécurité générale aux côtés des unités territoriales et remplit des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Régulièrement projetée en métropole, outre-mer ou sur des théâtres d'opérations extérieures, elle se caractérise par la grande fréquence de déplacements des escadrons (environ 180 jours par an). Forte d'environ 15 000 hommes et de 109 escadrons, cette subdivision d'arme, tire sa force de sa cohésion, de sa résistance à l'effort et de sa polyvalence.

d. La garde républicaine et les gendarmeries spécialisées

- La **garde républicaine** assure les missions de sécurité et les services d'honneur au profit des grandes institutions de l'État (Présidence de la République, Assemblée nationale, Sénat, Premier ministre...). Située en région parisienne, elle regroupe deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie ainsi que plusieurs formations spécialisées (musicales). Outre les missions protocolaires, les motocyclistes de la Garde Républicaine (1^{er} régiment d'infanterie) interviennent lors des escortes sensibles (transfèrement de détenus particulièrement dangereux, convois sensibles), dans la sécurisation d'épreuves sportives, essentiellement cyclistes, se déroulant sur la voie publique et particulièrement le Tour de France depuis 1953.

- La **gendarmerie des transports aériens** est une formation de la gendarmerie nationale placée pour emploi auprès du directeur général de l'aviation civile. Elle remplit les missions de la gendarmerie nationale dans les zones réservées des aérodromes sur lesquelles elle est implantée. Les missions principales au plus près du cœur de métier :
 - la sûreté (contrôles, protection) ;
 - la police judiciaire (crimes, délits, accidents aériens) ;
 - le renseignement (recherche au quotidien du renseignement « d'intérêt aéronautique », lutte contre la radicalisation).
- La **gendarmerie de l'air** est une formation spécialisée de la gendarmerie nationale. Elle est placée pour emploi auprès du chef d'état-major de l'armée de l'Air. Forte de 860 militaires d'active et de réserve, elle exerce les missions de police administrative, militaire et judiciaire sur les bases, installations et établissements de l'armée de l'air en métropole, outre-mer et à l'étranger.
- La **gendarmerie maritime** est une force opérationnelle résolument tournée vers la mer. Formation spécialisée de la gendarmerie nationale, elle est placée pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine. Elle est une composante essentielle pour garantir la souveraineté de la France dans le deuxième plus grand espace maritime au monde. La gendarmerie maritime est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer mais également dans les emprises et points sensibles de la marine nationale et certains grands ports civils.
- La **gendarmerie de l'Armement** exerce – dans tous les sites de la Direction générale de l'armement (DGA) et du CEA/Gramat – toutes les attributions de la gendarmerie départementale (police judiciaire, administrative et militaire). Formation spécialisée de la gendarmerie nationale forte d'environ 280 militaires, elle est placée pour emploi auprès du délégué général pour l'armement. Elle assure la protection des installations prioritaires de défense et des points d'importance vitale relevant de l'autorité du délégué général pour l'armement et du CEA/Gramat. Enfin, elle est compétente à l'égard de toute personne civile ou militaire se trouvant dans ces lieux.
- La **Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires** (Gsan) créée en 1964, constitue l'une des formations spécialisées de la gendarmerie nationale. Elle est chargée du contrôle gouvernemental et de la sécurité des armes nucléaires.

D'autres formations spécifiques permettent, à l'étranger, de valoriser des accords de coopération ou d'assurer la sécurité d'emprises diplomatiques. Elles sont armées par des militaires volontaires pour vivre seuls ou avec leur famille une expérience d'expatriation temporaire.

e. Le GIGN

Le GIGN, créé en 1974, a été profondément réorganisé en 2007. Fort de plus de 380 militaires spécialisés, il est structuré autour de six forces complémentaires (intervention, protection, observation/recherche, appui opérationnel, formation, détachement GSPR). Principale unité de contre-terrorisme disposant d'une renommée internationale, le GIGN met à disposition des unités territoriales et judiciaires ses compétences en matière de protection rapprochée, d'observation et d'intervention (grand banditisme, forcenés, actions de force en milieu pénitentiaire...).

4 Mieux connaître les missions et les métiers

a. Les fonctions et les grades

Le concours de gendarme permet d'envisager une carrière de sous-officier au sein de la gendarmerie nationale. Les sous-officiers de gendarmerie participent, sous le commandement des officiers, à la constitution et à l'encadrement des formations de gendarmerie. Ils exercent en outre les attributions et assument les responsabilités que les lois et règlements leur confèrent dans les domaines de la police judiciaire et de la police administrative.

Lors de sa formation initiale le sous-officier acquiert des compétences dans l'ensemble des domaines qui touchent les missions de la gendarmerie. Affecté au sein d'une brigade territoriale ou d'un escadron de gendarmerie mobile à la sortie d'école, il a la possibilité au cours de sa carrière de choisir d'autres affectations. Il peut également accéder à de plus larges responsabilités et envisager une carrière d'officier.

Opportunités de carrière

Examen	Formation	Plage de grades
Certificat d'aptitude gendarmerie	12 mois de scolarité rémunérée	Élève-gendarme
Certificat d'aptitude technique	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme sous-contrat
Diplôme d'officier de police judiciaire ou diplôme d'arme	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme à major
Concours d'officier	2 ans de formation à l'EOGN	Gendarme à major

La majorité des officiers de gendarmerie sont issus du corps des sous-officiers. Cette promotion par voie de concours peut intervenir en début de carrière pour les sous-officiers titulaires d'une licence ou après une expérience d'encadrement pour les adjudants-chefs ou majors.

À chaque grade correspond un niveau de responsabilité et d'encadrement, l'évolution de carrière est associée à plusieurs paramètres plus ou moins déterminants en fonction des postes : la réussite dans l'emploi, l'obtention de qualification particulière, la capacité potentielle à assumer une fonction de niveau supérieur, la mobilité, l'ancienneté dans le grade précédent.

Principaux grades des militaires de la gendarmerie

Gendarme adjoint volontaire	Gendarme adjoint	Brigadier	Brigadier-chef	Maréchal des logis
Gendarme	Élève gendarme	Gendarme sous contrat*	Gendarme de carrière*	-
Gradé	Maréchal des logis chef	Adjudant	Adjudant-chef	Major
Officier (subalterne)	Aspirant	Sous-lieutenant**	Lieutenant**	Capitaine**
Officier (supérieur)	Chef d'escadron	Lieutenant-colonel	Colonel	-
Officier (général)	Général de brigade	Général de division	Général de corps d'armée	Général d'armée

* Gendarme sous contrat et gendarme de carrière portent le même grade, pour autant, les statuts militaires prévoient une hiérarchie de fait entre le plus jeune et le plus ancien.

** Le passage des grades de sous-lieutenant à lieutenant et lieutenant à capitaine s'effectue à l'ancienneté.

b. Le cadre général et les emplois spécialisés

Le gendarme du cadre général a vocation à servir en unité opérationnelle polyvalente de type brigade de gendarmerie départementale et escadron de gendarmerie mobile. Au-delà des principales subdivisions d'arme, le sous-officier peut accéder à différentes spécialités dans les domaines de la sécurité publique, de la police judiciaire, de la sécurité routière ou du maintien de l'ordre... Les métiers suivants constituent quelques exemples courants :

- **Motocycliste** : Après une formation qualifiante au sein du centre de formation spécialisé de Fontainebleau, le gendarme motocycliste rejoint un peloton d'autoroute ou une brigade motorisée. Pilote de motocyclette de grosse cylindrée, il renforce le maillage territorial par une action visible de sécurité routière.
- **Maître de chien** : Les maîtres de chien sont sélectionnés sur la base de tests physiques et psychologiques et en fonction des besoins. Une formation de plusieurs mois se déroule au centre national d'instruction cynophile de Gramat. Les équipes cynophiles se spécialisent alors dans la recherche de stupéfiants, d'explosifs, de personnes disparues...
- **Moniteur d'intervention professionnelle** : Spécialiste des techniques d'emploi de la force, le moniteur d'intervention professionnelle forme les autres militaires et apporte une expertise technique au commandement.
- **Technicien en identification criminelle** : Spécialiste des scènes de crimes, le technicien en identification criminelle apporte une expertise aux unités territoriales en police scientifique et technique.
- **Enquêteur N'Tech** : Il s'agit d'un officier de police judiciaire capable de renforcer les enquêteurs de terrain par l'exploitation de moyens associés aux nouvelles technologies. Il peut également agir sur internet et les réseaux pour lutter contre la cybercriminalité.

On peut également citer les plongeurs, les spéléologues, les pilotes d'hélicoptère, les pilotes de vedette, les cavaliers, les spécialistes montagne... La gendarmerie, en tant que force humaine en perpétuelle évolution, dispose d'une gamme très large de spécialistes en fonction des milieux, des missions ou des domaines d'expertise requis.

c. Les domaines d'action et les missions de la gendarmerie

La gendarmerie par son ancrage territorial et sa capacité à contrôler les flux, concilie prévention et répression dans l'exécution quotidienne de ses missions. L'action en uniforme constitue un principe fondamental.

Missions de police judiciaire

La gendarmerie veille à l'exécution des lois, la police judiciaire constitue une de ses missions essentielles. La police judiciaire consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Pour remplir ces missions, la gendarmerie dispose d'unités territoriales et d'unités de recherches judiciaires à l'échelon local (les brigades de recherches) ou régional (les sections de recherches). Elle s'appuie également sur des capacités en criminalistique (c'est-à-dire des techniques issues de sciences diverses aidant à la recherche des preuves d'infractions, à la détermination de leurs auteurs et à la révélation de leurs modes opératoires) à tous les échelons et notamment au sein des brigades départementales de renseignements et d'investigations judiciaires. Les experts nationaux de la gendarmerie travaillent au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale qui regroupe l'IRCGN (institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale) et le SCRC (service central du renseignement criminel).

Missions de police administrative

La gendarmerie est destinée à maintenir la sécurité publique et l'ordre public. Elle contribue dans cette perspective à la mission de renseignement et d'information des autorités. En la matière, la gendarmerie dispose d'une compétence nationale, en métropole et outre-mer. Les renseignements politiques ou religieux et les missions occultes sont strictement exclus de son champ d'attribution. Le contact avec la population et la recherche de renseignement s'exerce dans le cadre de patrouilles de prévention de proximité au sein des unités territoriales.

Missions de défense

La gendarmerie participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation tels que le contrôle et la sécurité des armements nucléaires. Elle contribue aux missions de défense par le biais de la recherche du renseignement, de la lutte contre le terrorisme, de l'action des gendarmeries spécialisées et de la défense opérationnelle du territoire. Sur ce dernier point, la gendarmerie est plus particulièrement chargée de défendre les points d'importance vitale et de conduire des actions de combat visant à neutraliser des éléments ennemis infiltrés.

5 Mieux connaître la vie du gendarme adjoint volontaire

Les gendarmes adjoints volontaires s'inscrivent dans le dispositif des volontaires dans les armées en service au sein de la gendarmerie nationale qu'ils s'agissent d'agents de police judiciaire adjoints (APJA) ou d'emplois particuliers (EP). Ils peuvent servir dans des unités et des emplois très variés.

a. La vie en école

La formation est l'occasion pendant plusieurs semaines de découvrir les règles et les fondamentaux de la gendarmerie.

Quelle que soit l'option choisie, vous serez formé aux actes militaires élémentaires (discipline, grades, engagement physique) et services de permanence et à la posture de sécurité (accueil...).

La formation des gendarmes adjoints volontaires, agents de police judiciaire adjoints se focalise également sur l'assistance aux sous-officiers et officiers de la gendarmerie et à l'exécution de missions de sécurité routière mais aussi d'assistance et de secours.

Les élèves gendarmes adjoints volontaires sont soumis pendant leur période de formation à un contrôle continu et à un examen final. Ils doivent obtenir la note minimale de 10/20 pour obtenir le certificat technique de qualification. En cas d'échec, sauf cas particulier, le contrat est dénoncé par la gendarmerie.

Pour les candidats gendarmes adjoints volontaires en emploi particulier, le certificat technique de qualification est délivré en unité après validation de la phase de formation complémentaire de six semaines.

b. Le quotidien en unité

Appelés à servir en tout temps et en tout lieu, les volontaires sont affectés dans l'ensemble des formations de la gendarmerie nationale notamment les unités de gendarmerie départementale, **brigade territoriale, peloton de surveillance et d'intervention, peloton d'auto-route**. Le gendarme adjoint volontaire, agent de police judiciaire adjoint participe alors à la plupart des missions conférées aux sous-officiers de la gendarmerie départementale.

Lors de l'arrivée en unité, un sous-officier assure le rôle de tuteur vis-à-vis du jeune gendarme adjoint volontaire. Ce tutorat permet au nouvel arrivant d'être guidé dans ses premiers pas de militaire de la gendarmerie, de bénéficier d'une transmission des connaissances et de prendre conscience du niveau qu'il doit atteindre pour être pleinement opérationnel au sein de la structure qui l'accueille.

Dans une moindre mesure, **les gendarmes adjoints volontaires peuvent également être affectés dans un peloton de montagne, une unité de gendarmerie maritime, de gendarmerie de l'air, de la garde républicaine ou encore de la gendarmerie mobile.**

Le contrat de volontariat est conclu pour une durée de 2 ans. Il est renouvelable pour une période de 3 ans, puis pour une année supplémentaire. Le contrat comporte une période probatoire de 6 mois, au cours de laquelle vous pouvez le dénoncer à tout moment sans justification particulière. Cette période peut être renouvelée une fois pour raison de santé ou insuffisance de formation.

